

Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30, via visioconférence, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

La séance a été convoquée par le directeur général conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h36.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question du public.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

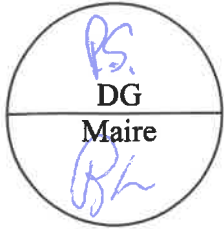
1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Fin du lien d'emploi - employée #02-0086
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

22-02-4546



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

22-02-4547

**4. FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉE #02-0086**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente pour mettre fin au lien d'emploi a été conclue avec l'employée #02-0086 suite à l'abolition de son poste;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte les termes de l'entente et autorise le maire et le directeur général à signer l'entente en son nom.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas eu de questions du public.

22-02-4548

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 18h40 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Pierre Said  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roger Larose  
MAIRE

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*